

Pays: Royaume du Maroc

Date de présentation: 29 Septembre 2014

Rapport national volontaire à la onzième session du Forum des Nations Unies sur les forêts

Contexte

La onzième session du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) se tiendra à New York du 4 au 15 mai 2015: Conformément au Programme de travail pluriannuel du Forum pour 2007-2015, le thème général de cette session sera le suivant: *Forêts: progrès réalisés, difficultés rencontrées et voie à suivre en ce qui concerne l'arrangement international sur les forêts*. La onzième session visera en particulier à:

1. Examiner les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et dans la mise en œuvre de l'Instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts (ci-après « l'Instrument sur les forêts ») et
2. Examiner la contribution des forêts et de l'arrangement international sur les forêts, y compris l'Instrument sur les forêts, aux objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement.

La présentation par les États membres du FNUF de rapports nationaux sur ces questions contribuera de façon déterminante au rapport analytique consolidé que le Secrétaire général présentera à la onzième session du FNUF sur les progrès et les tendances observés dans les domaines susmentionnés ainsi qu'aux délibérations du Forum sur l'avenir de l'arrangement international.

Conformément à la résolution 10/1 de la dixième session du Forum,¹ le secrétariat du FNUF, en collaboration avec les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et en étroite consultation avec les pays, a révisé et rationalisé la matrice du rapport. La matrice révisée ci-jointe s'inspire en la simplifiant de la matrice pour l'établissement des rapports présentée à la dixième session du Forum. Plus précisément, le nombre de questions a été réduit en éliminant les chevauchements et les États membres sont priés de fournir seulement les renseignements qui ne sont pas déjà communiqués aux organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts ou qui ne sont pas disponibles dans d'autres bases de données internationales.

La matrice du rapport présentée à la onzième session comporte deux parties. La première partie regroupe les questions portant sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Instrument sur les forêts, y compris les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts. La deuxième porte sur les questions concernant la contribution des forêts et de la gestion forestière durable à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Dans la mesure du possible, les renseignements communiqués au Secrétariat du FNUF seront complétés par des données quantitatives, provenant, entre autres, des fournisseurs internationaux de données ci-après:

- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Évaluation des ressources forestières mondiales/Questionnaire collaboratif d'évaluation des ressources forestières - FAO, Forêts Europe, Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU), Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), Processus de Montréal et Observatoire des forêts d'Afrique centrale (OFAC)
- Questionnaire commun sur le secteur forestier – FAO, OIBT, CCE-ONU, EUROSTAT
- FAO, Situation des forêts du monde 2014
- Forest Stewardship Council (FSC) et Programme de reconnaissance des certifications forestières.

¹ La résolution 10/1 de la dixième session du FNUF a prié le secrétariat du Forum de simplifier davantage les lignes directrices et la formule des rapports nationaux présentés à titre facultatif au Forum à sa onzième session en organisant un débat technique sur la méthode de présentation de rapports avec les experts concernés des organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, en tenant compte des types d'informations communiquées à ces organisations et au moyen de mécanismes régionaux de définition des critères et des indicateurs, d'autres mécanismes et d'ateliers régionaux équilibrés, en fonction des ressources disponibles. (Forum des Nations Unies sur les forêts, rapport sur la dixième session, 8 – 10 avril 2013, E/2013/42 _E/CN.18/2013/18).

Lignes directrices et matrice pour l'établissement des rapports

Les États membres sont invités à:

1. Présenter leur rapport national sous **forme électronique (MS Word) en anglais, français ou espagnol** à l'adresse unff@un.org, d'ici au **30 septembre 2014** au plus tard. Une présentation plus rapide facilitera beaucoup la préparation par le Secrétariat du rapport analytique consolidé du Secrétaire général à la onzième session du FNUF. On notera que le fichier MS Word de la matrice du rapport peut également être téléchargé à partir du site Internet du FNUF à l'adresse: http://www.un.org/esa/forests/ /unff11_reporting_template.doc
2. Joindre, dans un courrier électronique séparé, la version scannée de la lettre officielle signée de leur Ministère respectif transmettant le rapport, ou d'une note verbale de leur Mission permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York.
3. Présenter tous les éléments graphiques inclus dans leur rapport national dans des fichiers électroniques distincts.
4. Cocher tous les encadrés des questions à choix multiples. En plus des réponses « oui » ou « non », les pays sont invités à présenter de brefs exposés descriptifs, rappelant le contexte et l'historique. Veuillez noter que l'espace prévu pour ces renseignements est limité à 250 mots par question

Compte tenu du caractère pluridisciplinaire des questions relatives aux forêts et à la gestion durable des forêts, il est souhaitable, pour établir les rapports, de consulter des experts dans les ministères nationaux compétents, notamment les ministères de l'environnement, du développement économique, des finances et de l'agriculture. Il est aussi vivement conseillé de consulter les correspondants nationaux pour l'évaluation des ressources forestières de la FAO, les conventions de Rio, les autres organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et les processus relatifs aux critères et indicateurs (C&I), selon que de besoin.

Veuillez noter que l'année 2007 – année de l'adoption de l'Instrument sur les forêts (2007), sert de point de référence pour l'ensemble du document.

Tous les termes utilisés dans le présent document sont conformes au document de travail 180 de l'Évaluation des ressources forestières de la FAO « FRA 2015 - Termes et définitions »: <http://www.fao.org/docrep/017/ap862e/ap862e00.pdf>

Abréviations

APD	Aide publique au développement
C&I	Processus relatifs aux critères et indicateurs
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FLEGT	Plan d'action européen sur l'application de la législation forestière, la gouvernance et les échanges
FNUF	Fonds des Nations Unies sur les forêts
FRA	Évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO
OIBT	Organisation internationale des bois tropicaux
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
ONU	Organisation des Nations Unies

Informations générales

Correspondant national du FNUF

Nom:	HAMMOUDI ABDELAZIZ
Titre:	Ingénieur Général – Point Focal National du FNUF
Adresse:	Quartier Administratif – Rabat-Chellah – Rabat, Maroc
Organisation:	Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification
Téléphone:	(212) 663 067914 / (212) 698 973440
Télécopie:	(212) 537 660196
Courriel:	abhammoudi@yahoo.fr / hammoudi@eauxetforets.gov.ma

Personne à contacter au sujet du rapport national, si différente du correspondant national du FNUF

Nom:	
Titre:	
Adresse:	
Organisation:	
Téléphone:	
Télécopie:	
Courriel:	

PARTIE I:
Progrès dans la mise en œuvre de l'Instrument sur les forêts,
y compris les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts

1. Depuis l'adoption de l'Instrument sur les forêts en 2007, quelles sont les mesures prises par votre gouvernement pour renforcer les politiques, la législation et les mesures d'application relatives aux forêts dans l'optique de la gestion forestière durable? Veuillez préciser:

	Nouvelles mesures	Modifications des mesures existantes
Politiques relatives aux forêts	<input type="checkbox"/>	✓ <input type="checkbox"/>
Législation relative aux forêts	✓ <input type="checkbox"/>	✓ <input type="checkbox"/>
Programme forestier national	<input type="checkbox"/>	✓ <input type="checkbox"/>
Régime de propriété des forêts	✓ <input type="checkbox"/>	✓ <input type="checkbox"/>
Autres mesures	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aucune mesure	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Veuillez fournir des renseignements complémentaires sur ces mesures et/ou d'autres mesures:

Le Royaume du Maroc jouie d'une expérience centenaire dans la gestion des forêts, dans la mesure où le premier service forestier a été créé en 1913. L'arsenal juridique qui cadre la gestion et l'utilisation des ressources, a été constamment mis à jour, pour répondre aux nouveaux besoins et aux exigences de la gestion durable des forêts. Une loi sur les Aires Protégées a été promulguée, modifiant et complétant l'ancienne loi sur les parcs nationaux. Une nouvelle loi sur le commerce de la folre et de la faune sauvages, menacées de disparition, a été promulguée.

Le programme forestier national, qui constitue la politique forestière du pays, date de 1999 et a intégré les principaux éléments des débats préalables à la création du FNUF (FIF, FIP). Ce programme a été opérationnalisé à travers l'élaboration d'un programme d'action décennal, couvrant la période 2005-2014, décliné en programmes triennaux glissants, permettant d'inclure de nouveaux besoins de la GD des forêts et d'adapter le rythme d'exécution aux contraintes des ressources humaines et financières et à la capacité de réalisation des entreprises forestières.

Parallèlement, une approche managériale basée sur les principes de la bonne gouvernance et de la gestion axée sur les résultats, a été adoptée et mise en application.

La sécurisation foncière du domaine forestier, principalement domanial, a constitué un axe majeur du programme susvisé. Les mesures techniques et administratives élaborées et mises en œuvre, ont permis la mobilisation des partenaires impliqués dans le processus de délimitation des forêts et l'accélération de la cadence des réalisations.

Ces mesures ont-elles été efficaces dans l'optique de la mise en œuvre de l'Instrument sur les forêts?

	Efficaces	Partiellement efficaces	Non efficaces	Non appliquées
Politiques relatives aux forêts	✓ <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Législation relative aux forêts	<input type="checkbox"/>	✓ <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Programme forestier national	✓ <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Régime de propriété des forêts	✓ <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres mesures	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Veuillez fournir 2-3 exemples de mesures ayant efficacement contribué à la mise en œuvre de l'Instrument sur les forêts, en indiquant le(s) lien(s) Internet du (des) document(s) pertinent(s):

1. Opérationnalisation du Programme Forestier National, adopté en 1999, et son adaptation aux nouveaux enjeux à travers le programme décennal 2005-2014, dont la mise en œuvre a permis (i) d'inverser la tendance de dégradation du couvert forestier, (ii) d'atteindre un taux de délimitation définitive de 98% du domaine forestier, (iii) d'intensifier les opérations de reboisement et de régénération des forêts (Rytme passant de 18.000 ha/an avant 2005 à 36.400 ha/an au cours de la période 2005-2014) et (iv) d'initier l'organisation des populations usagère dans des associations et des coopératives forestières.
2. Protection des écosystèmes forestiers, à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de prévention et de lutte contre les incendies de forêts, et d'un dispositif de veille sur l'état sanitaire des forêts.
3. Augmentation de la superficie des aires protégées, à travers la création et l'extension des parcs nationaux, la création de 3 réserves de biosphères et la promulgation de la loi sur les aires protégées.

2. **Depuis 2007, quelles sont les mesures prises par votre gouvernement pour empêcher et réduire le trafic international de produits forestiers récoltés de façon illicite, comme le bois d'œuvre, les espèces de la faune et de la flore sauvages et d'autres ressources biologiques?**

- ✓ Nouvelle législation
- ✓ Amélioration de la mise en œuvre de la législation existante
- ✓ Contrôles à l'exportation
- ✓ Contrôles à l'importation
- Accords bilatéraux entre pays exportateurs/importateurs
- Aucune mesure
- Autres mesures, par exemple politiques d'achats publics, partenariats public-privé. Veuillez préciser ci-dessous:

Veuillez fournir 2-3 exemples, en indiquant, si possible, les liens Internet du (des) document(s) pertinent(s):

- Promulgation de la loi sur le commerce des espèces de faune et de flore, menacées d'extinction ;
- Renforcement des capacités des agents douaniers, chargés du contrôle aux postes frontières, dans le cadre de la coopération entre le Maroc et les Etats Unis d'Amérique ;
- Elaboration d'une liste rouge marocaine des espèces menacées (En cours).
- Voir site : www.eauxetforets.gov.ma

3. **Depuis 2007, quelles sont les mesures prises par votre gouvernement pour assurer une plus grande place aux forêts et à la gestion forestière durable dans les plans nationaux de développement, les stratégies de réduction de la pauvreté ou d'autres plans du même type?**

- Les forêts/la gestion forestière durable sont désormais prises en compte dans les plans/stratégies de développement nationaux
- ✓ Les forêts/la gestion forestière durable se voient désormais attribuer un rang plus élevé de priorité dans les plans/stratégies de développement nationaux
- La contribution des forêts/de la gestion forestière durable à l'élimination de la pauvreté, à la sécurité alimentaire, à la sécurité de l'approvisionnement en eau et à l'emploi fait l'objet d'un examen permanent
- Autres mesures, veuillez préciser ci-dessous:

Ces mesures ont-elles permis:

- ✓ L'acheminement d'une plus grande partie de l'aide publique au développement (APD) vers des activités relatives à la gestion durable des forêts
- ✓ L'augmentation des ressources publiques nationales consacrées aux activités relatives à la gestion durable des forêts
- ✓ Une meilleure prise de conscience de l'importance des forêts/de la gestion forestière durable pour le développement durable
- ✓ Une meilleure prise de conscience de l'importance des forêts/de la gestion forestière durable pour l'élimination de la pauvreté
- Autres, veuillez préciser ci-dessous:

Veillez décrire ces mesures, en fournissant, si possible, 2-3 exemples et le(s) lien(s) Internet du (des) document(s) pertinent(s):

- Création du Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification, relevant directement du chef du gouvernement, agissant dans la continuité pour l'élaboration et la mise en œuvre des programmes visant la gestion durable des forêts et la coordination de la mise en place de mécanismes institutionnels pour la préparation, l'exécution, le suivi et l'évaluation de la politique du gouvernement en matière de lutte contre la désertification.
- Nette amélioration du budget annuel alloué au secteur forestier, passant de 600 Millions de dirhams à 850 Millions de dirhams, dont plus de 80% provenant du Fonds National Forestier, qui a vu ses ressources renforcées et améliorées.
- Mobilisation d'un financement de l'Union Européenne pour un programme novateur et ambitieux d'appui à la politique forestière au Maroc, axé sur les résultats et renforçant la mise en œuvre des programmes du secteur dans le domaine de gestion durable des forêts, l'intégration sectorielle et la mobilisation/participation des acteurs non étatiques.

4. Depuis 2007, votre gouvernement a-t-il pris des mesures pour renforcer la coordination entre les ministères et les départements dont les politiques ont un impact ou peuvent influencer sur les forêts et la gestion forestière durable?

✓ Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser les ministères et/ou départements concernés et l'efficacité des mesures dans la gestion durable des forêts:

- Ministère de l'Intérieur, Gendarmerie Royale, Force Armée Royale, pour la prévention et la Lutte contre les incendies de forêts. Malgré l'augmentation importante du nombre d'incendies, les superficies touchées sont restées stables (3.000 ha/an), dont 1/3 seulement affectant des strates arborées. La surface moyenne par incendie a été réduite de 13 ha, avant 2005 à 5 ha actuellement.
- Département de l'Eau : Intégration de l'aménagement des bassin-versants dans la politique nationale de la gestion intégrée des ressources en eau.
- Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie et Ministère de l'Intérieur : Renforcement de la mise en œuvre du programme de la sécurisation foncière du domaine forestier (délimitation et immatriculation).
- Ministère de l'Agriculture : (i) Appui des programmes de développement rural et des zones de montagnes aux projets intégrés d'aménagement des bassin-versants, (ii) Organisation des parcours et mesures d'accompagnement des groupements sylvopastoraux.
- Ministère de la Justice, Ministère de l'Intérieur, Gendarmerie Royale, Collectivités Locales : Lutte contre les délits forestiers, l'organisation des populations et le développement de sources de revenus alternatifs.
- Département de l'Energie, Agence Nationale de Développement des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique : Développer des technologies économes dans l'utilisation du bois énergie et intégrer la problématique du bois énergie dans la stratégie nationale énergétique.
- Ministère de l'Education Nationale et Ministère de la Jeunesse et des Sports : Programme d'éducation et sensibilisation à l'environnement, particulièrement aux rôles et fonctions des arbres et des forêts.

Domaines concernés	Mesures efficaces	Mesures partiellement efficaces	Mesures non efficaces	Mesures non appliquées
Développement agricole/rural	✓ <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Changements climatiques	✓ <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Environnement	✓ <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Extraction minière	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Énergie	✓ <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Eau	✓ <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Tourisme	<input type="checkbox"/>	✓ <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Veillez fournir 2-3 exemples de coopération intersectorielle, en indiquant, si possible, le(s) lien(s) du (des) document(s) pertinent(s):

- Traitement des bassins-versants, en parallèle avec la construction des barrages et l'équipement des zones irriguées.
- Développement rural intégré des zones périforestières et des zones de montagnes.
- Organisation des associations et groupements sylvopastoraux et réduction de la pression pastorale sur les écosystèmes forestiers.
- Traitement des affaires contentieuses dans les tribunaux et exécution des jugements.

5. Les politiques/stratégies nationales relatives aux forêts ou le programme forestier de votre gouvernement contiennent-ils des objectifs chiffrés et limités dans le temps concernant la superficie forestière?

✓ Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez énumérer les objectifs et les dates auxquelles ils doivent être atteints, en indiquant, si possible, le(s) lien(s) Internet du (des) document(s) pertinent(s):

- Le programme décennal de conservation et de développement des forêts (2005-2014) a fixé comme objectifs, pour ce point précis :
- La clarification du statut juridique du domaine forestier (9 millions d'ha) : Cet objectif a été réalisé à hauteur de 98% en matière de **délimitation définitive**, garantissant le droit d'usage au profit des populations locales, et de 72% en matière de **délimitations homologuées**, i.e. approuvées par les services du cadastre après accomplissement des procédures de non opposition par les propriétaires limitrophes.
 - La réhabilitation des écosystèmes forestiers (400.000 ha de travaux de plantation, régénération et amélioration sylvopastorale) : Objectif atteint à hauteur de **91%**, en accordant la priorité aux espèces autochtones, plus résilientes au changement climatique.
 - La lutte contre la désertification, à travers la mise à jour du plan d'action national (PAN-LCD) et l'intensification des interventions en matière de lutte contre l'érosion hydrique et éolienne : (i) Le PAN-LCD a été actualisé selon une approche territoriale qui a abouti sur l'identification de 8 écorégions et un programme d'action ciblé, (ii) le

traitement des bassins-versants contre l'érosion hydrique a porté sur 86 projets intégrés (18 bassins prioritaires) dans lesquels les traitements mécaniques des ravins ont atteints 1 million de m3 de seuils de sédimentations, soit un passage d'une moyenne de 18.000 m3/an, avant 2005, à 100.000 m3/an actuellement, (iii) la fixation des dunes de sable littorales et continentales a porté sur 6.500 ha et la cadence est passée de 440 ha/an, avant 2005, à 650 ha/an actuellement.

6. Depuis 2007, quelles activités votre gouvernement a-t-il entreprises pour inverser la perte du couvert forestier et/ou accroître la superficie et la qualité des forêts? Veuillez préciser:

- ✓ Boisement/Reboisement 198.500 ha
- ✓ Remise en état 166.000 ha

Introduction ou mise en vigueur des éléments ci-après:

- ✓ Législation existante visant à réduire le déboisement et/ou à favoriser le boisement ou le reboisement
- Nouvelle législation visant à réduire le déboisement et/ou à favoriser le boisement ou le reboisement
- ✓ Nouvelle législation et nouvelles mesures visant la conservation et la protection des forêts
- Subventions aux propriétaires des forêts aux fins de l'élaboration et de l'application de plans de gestion
- Subventions pour la protection des forêts
- Réduction ou report des impôts prélevés sur les terres forestières
- Prêts à faible taux d'intérêt pour les activités forestières / la gestion des forêts
- ✓ Autres, veuillez préciser ci-dessous:

Instauration d'un mécanisme de rachat provisoire du droit de parcours dans les zones mises en défens, pour les besoins de reboisement ou de régénération des forêts. Les populations usagères bénéficient d'une compensation annuelle par hectare durant toute la période de mise en défens.

Veuillez décrire ces éléments, en fournissant, si possible, 2-3 exemples et le(s) lien(s) Internet du (des) document(s) pertinent(s):

- Le secteur forestier marocain dispose d'une législation ancestrale sur la conservation des forêts, qui date de 1917 et qui a été constamment révisée et mise à jour pour l'adapter aux nouveaux enjeux et relever les nouveaux défis.
- Deux nouvelles lois ont été promulguées : sur les aires protégées (2010) et sur le commerce des espèces de faune et flore menacées d'extinction (2011).
- Les lois sur la chasse et la pêche dans les eaux continentales ont été également mises à jour.
- <http://www.mhu.gov.ma/Textes%20lgislatifs%20et%20rglementaires/Environnement%20et%20Sant%C3%A9/aires%20prot%C3%A9g%C3%A9s.pdf>
- <http://adala.justice.gov.ma/production/html/Fr/liens/..%5C174434.htm>

7. Quels types de mécanismes sont actuellement en place pour impliquer les parties prenantes dans la formulation des politiques relatives aux forêts/à la gestion durable des forêts, leur planification et leur mise en œuvre?

- Des tables rondes/comités ont été établis et se réunissent régulièrement
- Les autorités forestières rencontrent les parties prenantes sur une base ponctuelle lorsque des problèmes les concernant se posent
- Autres, veuillez préciser ci-dessous:

Des instances institutionnelles existent déjà dans les textes de lois qui régissent le secteur forestier depuis 1976. Il s'agit du Conseil National des forêts (niveau national) et des comités provinciaux et communaux des forêts (niveau local).

Les autorités forestières, consultent directement les populations et les autres parties prenantes, à l'occasion de :

- L'élaboration des études d'aménagement des forêts ;
- La réalisation des travaux de délimitation du domaine forestier ;
- L'identification et la mise en œuvre des programmes de reboisement, d'aménagement des bassin-versants et des aires protégées, ...
- La préparation des campagnes de lutte contre les incendies de forêts et à la fin de chaque campagne pour faire le bilan et les leçons tirées pour l'avenir.
- Le Conseil National de la Chasse et du Comité National de la pêche dans les eaux continentales.
- Enquête public préalablement à la création des aires protégées (Parcs).

Ces mécanismes sont-ils efficaces pour favoriser des approches consensuelles:

	Efficaces	Partiellement efficaces	Pas efficaces	Non en place
Secteur privé	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Travailleurs forestiers	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Communautés locales	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Communautés autochtones	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ONG	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Grand public	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Veuillez fournir 2-3 exemples, en indiquant, si possible, le(s) lien(s) Internet du (des) document(s) pertinent(s):

8. Dans quelle mesure les communautés locales et autochtones ont-elles des droits d'occupation ou d'usage dans les forêts de l'État?

- Pleins droits
- Droits partiels
- Aucun droit
- Non applicable

Veuillez fournir 2-3 exemples de la façon dont les communautés locales et autochtones tirent parti des biens et services produits par les forêts, en indiquant, si possible, le(s) lien(s) Internet du (des) document(s) pertinent(s):

Les populations locales usagères des espaces forestiers ont des droits reconnus par la loi en matière de parcours, prélèvement de bois mort gisant et d'autres produits secondaires pour usage familiale.

9. **Depuis 2007, votre gouvernement a-t-il mis au point ou mis à jour des stratégies de financement pour assurer une gestion durable des forêts et mettre en œuvre l'Instrument sur les forêts?**

Oui Non

Dans l'affirmative, quelle est la période couverte par ces stratégies?

- 2-5 années
 5-10 années
 10-20 années
 Autres, veuillez préciser:

Ces stratégies prennent en compte:

- Les financements publics nationaux
 Les financements privés internationaux
 Les financements publics extérieurs (y compris APD et REDD+)
 Les financements privés extérieurs

Veuillez fournir 2-3 exemples, en indiquant, si possible, le(s) lien(s) Internet du (des) document(s) pertinent(s):

- Renforcement des sources de financement du Fonds National Forestier ;
 - Programme d'appui à la politique forestière au Maroc par l'UE ;
 - Projets de coopération bilatéraux et multilatéraux.

10. **Votre gouvernement a-t-il établi un ou plusieurs systèmes/mécanismes pour le paiement des services écosystémiques fournis par les forêts?**

Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser, en indiquant, si possible, la valeur totale estimée de ces paiements depuis 2007:

- | | |
|---|---------------------------|
| <input type="checkbox"/> Protection des bassins versants/
approvisionnement en eau | Dollars des
États-Unis |
| <input type="checkbox"/> Stockage du carbone (y compris REDD+) | Dollars des
États-Unis |
| <input type="checkbox"/> Conservation de la nature | Dollars des
États-Unis |
| <input type="checkbox"/> Autres, veuillez préciser ci-dessous: | Dollars des
États-Unis |

Veillez fournir 2-3 exemples de paiements pour services écosystémiques, en indiquant, si possible, le(s) lien(s) Internet du (des) document(s) pertinent(s):

La réflexion est en cours dans ce domaine. La mise en place de mécanismes pour le PSE nécessite au préalable, l'évaluation des services en question et la mobilisation des acteurs.

Le secteur forestier marocain travaille actuellement sur un projet de « Partenariat pour les forêts marocaines » visant l'appui des grandes entreprises nationales aux efforts de préservation et développement des forêts, dans le cadre de leur responsabilité sociale et environnementale.

11. Depuis 2007, votre gouvernement a-t-il été en mesure de mobiliser un montant sensiblement accru de ressources financières pour la gestion durable des forêts? Dans l'affirmative, veuillez préciser l'origine de ces ressources:

	2007	2013
<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Financements publics nationaux	Dollars des États-Unis 79 millions/an	Dollars des États-Unis 105 millions/an
<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Financements privés nationaux	Dollars des États-Unis 5 millions	Dollars des États-Unis 15 millions
<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Financements internationaux publics (y compris APD et REDD+)	Dollars des États-Unis 19,3 millions/an	Dollars des États-Unis 24,6 millions/an
<input type="checkbox"/> Financements privés extérieurs	Dollars des États-Unis	Dollars des États-Unis

S'il n'y a eu aucune augmentation, veuillez préciser les principales difficultés rencontrées pour mobiliser des fonds:

12. Depuis 2007, quelles sont les mesures prises par votre gouvernement pour encourager l'investissement du secteur privé dans les forêts et la gestion forestière durable?

- Réformes politiques et juridiques propres à favoriser un accroissement de l'investissement du secteur privé
- Incitations financières, comme des garanties de crédit, des allègements fiscaux, des subventions à l'emploi, etc.
- Mise en place de marchés pour les services écosystémiques fournis par les forêts
- Sensibilisation du secteur privé (brochures, conférences, campagnes de promotion de l'investissement dans les forêts)
- Développement et amélioration des infrastructures et des autres services publics intéressant la gestion durable des forêts
- Autres, veuillez préciser ci-dessous:

Veillez fournir 2-3 exemples en indiquant, si possible, le(s) lien(s) Internet du (des) document(s) pertinent(s):

Des incitations au secteur privé ont été introduites dans le Fonds National Forestier, pour l'encourager à investir dans les opérations de boisement/reboisement (Conventions à charge de reboisement). Cependant, il y a lieu de préciser que ces dispositions, introduites en 1996, bien avant l'adoption de l'instrument non juridiquement contraignant sur tous les types de forêts en 2007, continuent d'être appliquées.

Mise en place des infrastructures de base et des équipements au niveau des parcs et des forêts urbaines et périurbaines, permettant au secteur privé d'investir dans la promotion de l'écotourisme et la récréation.

Des mesures seront prises dans le cadre du prochain plan décennal 2015-2024.

13. Votre gouvernement participe-t-il aux efforts de coopération internationale pour promouvoir la gestion durable des forêts?

✓ Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez indiquer les partenaires:

- ✓ Gouvernements
- ✓ Organisations intergouvernementales
- Secteur privé/philanthropique
- ✓ Organisations non gouvernementales
- Autres

Formes de coopération:

- ✓ Nord-Sud
- ✓ Sud-Sud
- ✓ Technique
- ✓ Financière
- Autres

Domaines de coopération:

- ✓ Forêts et changements climatiques
- ✓ Biodiversité des forêts
- ✓ Évaluation des services écosystémiques fournis par les forêts
- ✓ Questions socioéconomiques, y compris les conditions de vie
- ✓ Dégradation et remise en état des forêts
- ✓ Coopération scientifique
- ✓ Suivi des forêts/ collecte de données
- ✓ Transfert de technologie et développement des capacités
- Autres, veuillez préciser ci-dessous:

Veuillez fournir 2-3 exemples de coopération internationale, en indiquant, si possible, le(s) lien(s) Internet du (des) document(s) pertinent(s):

- Coopération bilatérale et régionale avec le gouvernement allemand (gestion des aires protégées, adaptation des politiques nationales au changement climatique, préparation à REDD+, biodiversité) ;
- Coopération internationale (ONURED) et régionale, notamment dans le cadre de Silva mediterranea, organe subsidiaire de la FAO (ressources génétique, lutte contre les incendies, changement climatique, produits forestiers non ligneux) ;
- Programme d'appui à la politique forestière au Maroc, FORESTERRA (Era-Net) et EFIS (lutte contre les incendies) avec l'UE.

Veillez indiquer les principales difficultés auxquelles votre gouvernement est confronté dans la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts:

- Conciliation entre les intérêts individuels et collectifs et entre les besoins immédiats et les impératifs de développement durable ;
- Adhésion des acteurs économiques et notamment le secteur privé, aux principes de la gestion durable des ressources forestières ;
- Mise en place d'une politique de gestion du territoire, harmonieuse et cohérente avec les objectifs de la GD des espaces forestiers ;
- Financement et transfert de technologies pour la restauration des écosystèmes forestiers naturels, l'évaluation des biens et services générés et le suivi rapproché de l'état des ces écosystèmes.

14. Votre pays dispose-t-il d'une ou plusieurs instituts ou centres d'excellence se consacrant à la mise au point et à la mise en œuvre d'innovations scientifiques, techniques et technologiques concernant la gestion durable des forêts?

Oui Non

Dans l'affirmative, quels sont les domaines sur lesquels sont ciblées ces activités scientifiques/techniques:

- Systèmes d'inventaire forestier
- Techniques pour réduire l'impact des activités d'abattage, de coupe et de transport du bois et des autres formes d'exploitation forestière
- Production de bois pour l'énergie
- Technologie de traitement du bois
- Réduction et recyclage des déchets
- Autres, veuillez préciser ci-dessous:

- Génétique forestière ;
- Travaux sylvicoles et conduite des peuplements;
- Evaluation de la capacité de séquestration du carbone ;
- Valorisation des produits forestiers non ligneux (liège, champignon, plantes aromatiques et médicinales)

Ces programmes visent-ils:

- Les propriétaires forestiers
- Les sociétés forestières/l'industrie des produits forestiers
- Les organismes étatiques
- Les communautés locales
- Les communautés autochtones
- Les ONG
- Le grand public

Depuis 2007, les financements consacrés aux activités scientifiques et de recherche liées aux forêts ont-ils augmenté?

Oui Non

Le financement consacré par le secteur aux activités scientifiques et de recherche liées aux forêts n'ont pas augmenté. Cependant, il y a lieu de préciser que ces activités font l'objet de conventions de partenariat avec les universités et les autres institutions de recherche au niveau national et bénéficient de la coopération bilatérale, particulièrement avec la France.

15. Quelles sont les mesures prises par votre pays pour améliorer la sensibilisation du public aux importants bénéfices fournis par les forêts?

- ✓ Diffusion d'émissions à la radio ou à la télévision
- ✓ Publication de documents, par exemple brochures, dépliants, prospectus, ou/et affiches, etc.
- ✓ Réunions avec le public
- ✓ Événements/expositions artistiques
- ✓ Activités de soutien à la Journée internationale des forêts
- ✓ Autres

Veillez fournir 2-3 exemples, en indiquant, si possible, le(s) lien(s) Internet du (des) document(s) pertinent(s) document(s):

- Journées internationales de Lutte contre la désertification, zones humides, etc. ;
- Campagnes de sensibilisation du grand public et des élèves dans les forêts urbaines et périurbaines ainsi que dans les campings en forêts.
- Agenda/calendrier établis annuellement au tour de thématiques spécifiques liées aux forêts, aux biens et services forestiers, ...

16. Quels sont les séries de critères et d'indicateurs (C&I) utilisés pour la gestion durable des forêts dans votre pays:

- ✓ Série nationale de C&I
- ✓ Série régionale/internationale de C&I (par exemple, OIBT, Forêt Europe, Processus de Montréal, Taraporto, etc.)
- Autres

Veillez préciser, en indiquant, si possible, le(s) lien(s) Internet du (des) document(s) pertinent(s):

Dans une première phase, les C&I utilisés étaient ceux du système FSC ; ensuite le Maroc a créé un groupe national pour adapter ces C&I aux spécificités locales. La validation de ces critères et indicateurs est en cours.

Ces C&I servent-ils à:

- Générer des informations pour les rapports nationaux sur la situation et la gestion des forêts
- ✓ Surveiller et évaluer la situation et la gestion des forêts
- ✓ Étudier et élaborer des politiques forestières nationales et des outils pour une gestion forestière durable
- ✓ Communiquer avec la société et mener un dialogue avec les parties prenantes
- ✓ Établir des rapports sur les forêts pour les organisations régionales et internationales; dans ce cas, indiquer les organisations visées:

17. **Votre pays a-t-il traduit l'Instrument sur les forêts dans une autre langue (à l'exclusion des langues officielles de l'Organisation des Nations Unies: arabe, chinois, anglais, française, russe et espagnol)?**

Non

18. **Veillez fournir des exemples des mesures ayant donné de bons résultats dans votre pays et des leçons qui en ont été tirées pour la mise en œuvre de l'Instrument sur les forêts, y compris les contributions aux quatre Objectifs d'ensemble pour les forêts:**

En termes de planification :

- Les outils de planification thématiques (Réforestation, bassin-versants, aires protégées, lutte contre la désertification, ...) ont été opérationnalisés selon une approche éco-systémique intégrée dans le cadre d'un programme décennal 2005-2014, mis en œuvre à travers des programmes régionaux basés sur des projets territorialisés ;

En terme de mise à niveau de l'environnement du secteur :

- a) L'intégration du contexte socio-économique dans la mise en œuvre du programme précité, a été opérée à travers une démarche partenariale et participative, consistant en :
 - L'organisation et implication des populations dans la valorisation et la préservation des espaces forestiers et de leurs ressources ;
 - La qualification et la classification des entreprises forestières dans un cadre transparent afin d'améliorer l'exécution des programmes dans un cadre contractuel ;
 - Développement de différentes formes de partenariat avec les acteurs publics et privés et avec la société civile, visant l'intégration sectorielle, les synergies entre acteurs et l'implication du secteur privé et de la société civile.
- b) L'amélioration du cadre juridique et institutionnel, à travers la mise à jour et/ou l'élaboration de lois et règlements permettant de concrétiser la vision et d'atteindre les objectifs du programme.

En terme d'approche managériale :

- a) une approche concrétisant les principes d'une bonne gouvernance dans le secteur forestier a été adoptée et appliquée dans la mise en œuvre du programme décennal. Cette approche a permis d'avoir des responsables délégués de missions, porteurs de projets avec des objectifs contractualisés et soumis à une évaluation ;
- b) L'adaptation des structures de gestion aux nouvelles missions, le renforcement de capacités et l'amélioration de la gestion des ressources humaines dans le secteur forestier.

PARTIE II

Contribution des forêts et de la gestion forestière durable à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

L'objectif de la deuxième partie de ce questionnaire est de recueillir des renseignements sur la mesure dans laquelle les forêts et la gestion forestière durable ont contribué à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans votre pays, et notamment à l'élimination de la pauvreté et de la faim (OMD1), à la préservation de l'environnement (OMD7) et à la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement (OMD8).

19. Quelle contribution les forêts/la gestion forestière durable ont-elles apporté à l'élimination de l'extrême pauvreté et de la faim (OMD1) dans votre pays?

Veuillez évaluer la contribution sur une échelle de 1 à 5 (1 étant la plus faible et 5 la plus forte)

Forme de contribution:	1	2	3	4	5
Amélioration des conditions de vie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x	<input type="checkbox"/>
Satisfaction des besoins de subsistance, y compris le bois de chauffe, le fourrage et les abris	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x
Garantie de la sécurité alimentaire, y compris par le biais des systèmes agroforestiers	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Offre d'emplois, y compris dans le secteur informel	<input type="checkbox"/>	x	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres:	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x	<input type="checkbox"/>

Veuillez préciser, en indiquant, si possible, le(s) lien(s) Internet du (des) document(s) pertinent(s):

Adaptation au changement climatique et atténuation des ses effets.

20. Comment les forêts/la gestion forestière durable ont-elles contribué à la préservation de l'environnement (OMD7) dans votre pays?

Veuillez évaluer la contribution sur une échelle de 1 à 5 (1 étant la plus faible et 5 la plus forte)

Forme de contribution:	1	2	3	4	5
Mise à disposition d'habitats	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x
Soutien aux écosystèmes, aux espèces et à la diversité génétique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x
Stabilisation des sols et des terrains pentus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x
Sauvegarde des ressources en eau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x
Séquestration du carbone	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Fourniture de bois d'œuvre, d'énergie et d'autres produits	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x
Autres:	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x

Veuillez préciser, en indiquant, si possible, le(s) lien(s) Internet du (des) document(s) pertinent(s):

Lutte contre la désertification et préservation des écosystèmes oasiens.

21. Comment les forêts/la gestion forestière durable ont-elles contribué à la mise en place du partenariat mondial pour le développement (OMD8) dans votre pays?

Veuillez évaluer la contribution sur une échelle de 1 à 5 (1 étant la plus faible et 5 la plus forte)

Forme de contribution:	1	2	3	4	5
Collaboration régionale et internationale sur les questions relatives à l'amélioration de la gouvernance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x	<input type="checkbox"/>
Conclusion d'accords commerciaux intéressant des produits forestiers (par exemple, accords de libre-échange bilatéraux/infrarégionaux/régionaux/inter-régionaux, accords de partenariat volontaire avec l'Union européenne, etc.)	<input type="checkbox"/>	x	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Renforcement des partenariats avec le secteur privé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mesures pour attirer l'investissement étranger dans le secteur forestier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Promotion de la coopération financière bilatérale et internationale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Renforcement des partenariats techniques, technologiques et scientifiques nord-sud et sud-sud	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres:	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Veuillez préciser, en indiquant, si possible, le(s) lien(s) Internet du (des) document(s) pertinent(s):

22. Les forêts/la gestion forestière durable ont-elles contribué aux progrès vers la réalisation de l'un ou l'autre des OMD non encore atteints dans votre pays?

Oui Non

Veuillez préciser, en indiquant le(s) lien(s) Internet du (des) document(s) pertinent(s):

OMD2: Assurer l'éducation primaire pour tous

Les activités forestières et l'organisation des populations locales dans des associations et coopératives ont permis d'améliorer le niveau de vie des populations pauvres et de contribuer aux efforts du gouvernement en matière de développement humain. De ce fait, les enfants sont de plus en plus envoyés à l'école et les adultes bénéficient des campagnes d'analphabétisation.

OMD3: Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Les coopératives de valorisation des produits forestiers, notamment les plantes aromatiques et médicinales, permettent aux femmes rurales des régions forestières d'avoir un revenu propre et une autonomie financière. Les coopératives d'huile d'argan est un cas concret dans ce domaine.

OMD4: Réduire la mortalité infantile**OMD5: Améliorer la santé maternelle**

La lourde tâche de la collecte de bois énergie est principalement assurée par les femmes. Les efforts déployés pour la diffusion des équipements économes en bois énergie et dégageant très peu de fumée, ont permis, d'une part, de réduire ce fardeau de collecte et transport de bois de feu et, d'autre part, améliorer la santé des femmes qui peuvent cuisiner à l'intérieur au lieu de sortir à l'extérieur, à cause de la fumée (éviter le choc thermique pendant la période hivernale).

OMD6: Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies

Comme réservoir de la conservation des ressources génétiques, la forêt constitue une source de médicaments naturels pour la population locale, particulièrement dans des zones inaccessibles et enclavées.

Le potentiel médical des plantes des écosystèmes forestiers est inestimable, dans la mesure où la recherche scientifique découvre continuellement les vertus de ces plantes.